

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des affaires
foncières, de l'économie numérique,
de la communication et de l'artisanat

N° 123 - 2020

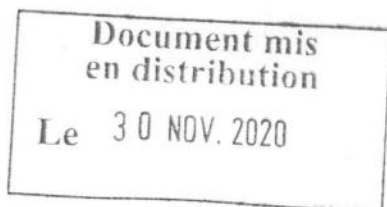
Papeete, le 30 NOV. 2020

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation des
comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 du groupe
public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement, des
affaires foncières, de l'économie numérique, de la
communication et de l'artisanat,

par Mesdames les représentantes Béatrice LUCAS et
Teapehu TEAHE,



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 6647/PR du 13 octobre 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 du groupe public Office des postes et télécommunications (OPT).

I. L'obligation d'approbation par l'assemblée des comptes consolidés du groupe public OPT

➤ L'obligation issue de la loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article L. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du groupe public OPT, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les comptes annuels de l'exercice 2018 de l'établissement ayant déjà été approuvés par l'assemblée¹, le présent projet de délibération concerne donc l'approbation par l'institution, pour la première fois, des comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 du groupe public OPT.

Ces documents ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'OPT par délibération n° 10-2020/OPT du 18 août 2020.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe ;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

¹ Par délibération n° 2020-34 APF du 11 septembre 2020 portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat

➤ Les méthodes de consolidation

Pour présenter ses comptes consolidés, le groupe public OPT utilise les méthodes de consolidation suivantes :

- la méthode de l'intégration globale (IG), appliquée aux filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle (IP), appliquée aux participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires ;
- la méthode de la mise en équivalence (MEE), appliquée aux participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles il exerce une influence notable ;
- et enfin, la neutralisation sur les opérations et soldes intra-groupe significatifs.

Les méthodes de consolidation sont ainsi appliquées aux sociétés comprises dans le périmètre de l'OPT de la manière suivante :

Sociétés	% d'intérêts	Méthodes de consolidation
Multimédias, postal et télécom		
Fare Rata – SAS	100	IG
Onati – SAS	100	IG
Vini – SAS	100	IG
Vini Distribution – SAS	100	IG
Tahiti Nui Telecom – SAS	100	IG
Immobilier		
Fare Fenua – SCI	100	IG
Fare Hotu – SCI	100	IG
Fare Hinoi – SCI	100	IG
Tua Rata – SCI	100	IG
Le Flamboyant – SCI	100	IG
Fare Hono – GIE	100	IG
Monétique et bancaire		
Pacific Cash Services (PCS) – SAS	100	IG
Océanienne des services bancaires (OSB) – SA	18	MEE
Océanienne de financement (OFINA) – SA	24,17	MEE
Éditique		
Océanienne d'industrie (ODI) – SA	43,56	MEE

II. Les faits marquants de l'exercice 2018

➤ Projet de câble domestique Natitua

En 2016, l'Office a lancé le projet du câble Natitua avec pour objectif la réduction de la fracture numérique entre Tahiti, Moorea et les Iles-Sous-Le-Vent raccordées au câble Honotua, et une partie des autres îles de la Polynésie française. En juillet 2017, à l'issue de la procédure d'appels d'offres, l'OPT a signé un contrat avec l'entreprise Alcatel Submarine Networks (ASN) pour le système de câble sous-marin domestique Natitua.

Afin de réduire le coût de financement de ce programme d'investissement, estimé à près de 7 milliards F CFP (hangar de stockage et quai d'accostage maritime inclus), l'OPT a déposé le 17 juillet 2017 une demande d'aide fiscale à l'investissement outre-mer² pour la partie relative au système de câbles. Cette demande a été accordée en décembre 2018, pour une défiscalisation d'un montant de 1,458 milliard F CFP.

Par ailleurs, en novembre 2018, l'État a octroyé en novembre 2018 une subvention de près de 1,193 milliard F CFP afin de soutenir l'égalité numérique en Polynésie française.

Le câble Natitua a ainsi été mis en service le 18 décembre 2018.

² Sur le fondement des articles 217 undecies et 217 duodecies du code général des impôts

➤ Projet de câble international Manatua

Dans le cadre de l'accord entre le Gouvernement de la République française pour la Polynésie française, le Gouvernement des îles Cook, le Gouvernement de Niue et le Gouvernement de l'État indépendant des Samoa relatif à la réalisation du projet de câble sous-marin dénommé « Manatua Cable » reliant Samoa à Tahiti, l'OPT a participé à l'établissement des documents d'appel d'offres et du projet de contrat de construction, d'exploitation et de maintenance du câble intitulé « C&MA ».

La quote-part de l'OPT dans le financement du câble Manatua est évalué à 2,3 milliards F CFP, dont 1,8 milliard F CFP fait l'objet de subventions du Pays, soit 79%. Il est rappelé que le coût du câble pour la quote-part de l'OPT avait été évalué initialement à près de 3 milliards F CFP.

S'agissant de la connectivité internationale (IRU), il est précisé que lors de la présentation du projet initial, le coût de l'interconnexion de Manatua au câble Tui Samoa pour une capacité de 10 Gb/s avait été évalué par l'OPT à près de 800 millions F CFP pour une durée de 15 ans.

➤ Réduction du capital des sociétés VINI, TNT et ISS

L'OPT a décidé le 14 septembre 2018 de réduire le capital social des sociétés VINI, TNT et ISS pour un montant respectivement de 2 milliards F CFP, 998,3 millions F CFP et 349,9 millions F CFP.

Ces réductions de capital ont été justifiées par le financement des câbles sous-marin domestiques Natitua et Manatua, projets portés par l'OPT.

➤ Fusion par absorption de la société ISS par la société TNT

L'OPT a approuvé le 12 décembre 2018, le projet de fusion signé entre les sociétés ISS et TNT, l'évaluation du patrimoine transmis (soit un montant de 260,4 millions F CFP) et la rémunération de la fusion, ainsi que la dissolution de la société ISS.

➤ Création des SAS Fare Rata et Onati

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique Ambition 2020, l'OPT a créé deux sociétés par actions simplifiées :

- la SAS Fare Rata, dont l'objet social est notamment de gérer les activités postales et financières ;
- et la SAS Onati, dont l'objet social est de gérer l'ensemble des activités de télécommunications du groupe OPT.

À l'issue de l'adoption par le conseil d'administration de l'OPT par délibération 31B-2018/OPT et 31C-2018/OPT du 31 octobre 2018, les deux SAS ont été constituées le 7 novembre 2018 avec un capital social de 5 millions F CFP chacune.

➤ Projet Galileo

Dans le cadre du projet de mise en place d'un système européen de positionnement par satellite dénommé « Galileo » (à l'instar du système américain « GPS »), développé par l'Union européenne, la SAS TNT a signé en mai 2018 un contrat de financement avec la société espagnole INDRA pour la construction de deux nouvelles antennes TTC (*Telemetry Telecommand & Control*) pour un montant de 14,9 millions F CFP.

Au 31 décembre 2018, les travaux en cours de construction s'élèvent à 14,6 millions F CFP.

III. L'examen financier du groupe public OPT pour l'exercice 2018

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2018 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

Rubriques (en F CFP)	2018	2017	Variation 2018/2017
Chiffre d'affaires nets	22 972 880 912	22 567 217 608	1,80 %
Produits d'exploitation	24 458 813 507	23 860 555 184	2,51 %
Charges externes	8 811 895 663	8 269 909 009	6,55 %
Impôts, taxes et versements assimilés	708 493 813	787 043 121	- 9,98 %
Charges de personnel	9 934 578 792	9 793 798 376	1,43 %
Dotations d'exploitation	4 008 661 303	3 964 982 182	1,10 %
Autres charges d'exploitation	1 067 808 691	1 026 570 160	4,02 %
Charges d'exploitation	24 611 438 262	23 842 302 848	3,23 %
Résultat d'exploitation	- 152 624 755	18 252 336	- 936,19 %
Produits financiers	193 941 769	549 788 409	- 64,72 %
Charges financières	17 663 903	40 474 098	- 56,36 %
Résultat financier	176 277 866	509 314 311	- 65,39 %
Résultat courant avant impôts	23 653 111	527 566 647	- 95,52 %
Produits exceptionnels	2 184 317 852	1 664 432 094	31,24 %
Charges exceptionnelles	1 644 734 891	1 287 129 982	27,78 %
Résultat exceptionnel	539 582 961	377 302 112	43,01 %
Impôts sur les bénéfices	412 104 981	598 237 472	- 31,11 %
Total des produits	26 837 073 128	26 074 775 687	2,92 %
Total des charges	26 685 942 037	25 768 144 400	3,56 %
Bénéfice ou perte	151 131 091	306 631 287	- 50,71 %
Quote-part des entreprises mises en équivalence	80 725 857	80 142 250	0,73 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	10 000 000	88 553 723	- 88,71 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	221 856 948	298 219 814	- 25,61 %
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'entreprise consolidée	221 856 948	298 219 814	- 25,61 %

➤ Le chiffre d'affaires nets

Le chiffre d'affaires nets du groupe au cours de l'exercice 2018, provenant de la vente de marchandises (pour plus de 2,819 milliards F CFP) et de la production vendue de services (pour plus de 20,153 milliards F CFP) s'élève à près de 22,973 milliards F CFP, en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires peut s'analyser selon les domaines d'activités du groupe, de la manière suivante :

(en millions F CFP)	2018	2017
Services et produits postaux et financiers	2 491	2 524
Services et produits de télécommunication	16 401	16 271
dont téléphonie mobile	8 117	8 043
Services et produits informatiques	946	629
Services et produits audiovisuel	1 377	1 483
Distribution de téléphonie mobile	1 342	1 298
Abonnements et terminaux		
Autres services et produits	416	362
Total	22 973	22 567

➤ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du groupe au cours de l'exercice 2018 de 24,458 milliards F CFP sont en hausse de 2,51 % par rapport à l'exercice précédent et comprennent les postes suivants :

- production immobilisée (441 757 932 F CFP) ;
- subvention d'exploitation (3 382 644 F CFP) ;
- reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (1 028 779 629 F CFP) ;
- autres produits d'exploitation (12 012 390 F CFP).

➤ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant de plus de 24,611 milliards F CFP augmentent de 3,23 % au cours de l'exercice 2018 par rapport à 2017.

Outre les charges externes, les impôts et taxes, les dotations d'exploitation et les autres charges d'exploitation, le poste de charges le plus important concerne les charges de personnel se décomposant ainsi qu'il suit :

(en millions F CFP)		2018	2017
Traitements et salaires		5 858	5 794
Congés payés		203	188
Primes, indemnités, indemnités de départ anticipé et avantages divers		1 274	1 232
Charges sociales		2 600	2 580
Total des charges de personnel		9 935	9 794

Les charges de personnels augmentent de 1,43 % entre 2017 et 2018, eu égard notamment à un recrutement de 18 personnels en plus. L'évolution de l'effectif du groupe entre ces deux exercices se présente alors comme suit :

	2018	2017
Fonctionnaires	51	68
Contractuels	1 222	1 216
Temporaires	115	86
Total	1 388	1 370

➤ Le résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2018 du groupe accuse une importante baisse de 65,39 % par rapport à l'exercice précédent, d'un montant de 176 277 866 F CFP en 2018 contre 509 314 311 F CFP en 2017.

Les produits financiers, qui diminuent de 64,72 % en 2018, comprennent :

- les produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1 275 F CFP) ;
- les autres intérêts et produits assimilés (178 848 605 F CFP en 2018, contre 242 270 415 F CFP en 2017) ;
- les reprises sur provisions et transferts de charges (5 883 880 F CFP en 2018, contre 297 984 247 F CFP en 2017) ;
- les différences positives de change (9 208 009 F CFP).

Les charges financières, en baisse de 56,36 % en 2018, se répartissent comme suit :

- intérêts et charges assimilés (927 454 F CFP) ;
- différences négatives de changes (16 736 449 F CFP).

➤ Le résultat exceptionnel

Quant au résultat exceptionnel de l'exercice 2018 d'un montant de 539 582 961 F CFP, il augmente de 43,01 % par rapport à 2017 (377 302 112 F CFP).

Les produits exceptionnels s'élèvent à plus de 2,184 milliards F CFP (+ 31,24 %) et les charges exceptionnelles s'établissent à plus de 1,644 milliards F CFP (+ 27,78 %).

En conséquence, le **compte de résultat** de l'exercice 2018 du groupe public OPT, excédentaire de **221 856 948 F CFP**, présente :

- un **total des produits** de 26 837 073 128 F CFP, auquel il convient d'ajouter la quote-part des entreprises mises en équivalence de 80 725 857 F CFP, s'établissant à **26 917 798 985 F CFP** ;

- et un **total des charges** de 26 685 942 037 F CFP, auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition de 10 000 000 F CFP, s'établissant à **26 695 942 037 F CFP**.

IV. Les travaux en commission

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat dans sa réunion du 18 novembre 2020.

1. Les activités postales et des services financiers

Le déficit des activités postales et des services financiers est dû pour moitié aux charges de personnel en raison notamment de la présence de bureaux de poste dans les îles éloignées, permettant d'assurer ces activités. Une convention conclue entre le Pays, l'OPT et Fare Rata fixe à cet effet des objectifs de réduction de charges et de développement de produits assignés à cette dernière filiale.

Par ailleurs, une séparation entre les deux activités est envisagée et une demande d'agrément portant sur la création d'une nouvelle filiale consacrée exclusivement aux services financiers a été déposée. Cette filiale devrait démarrer ses activités à partir de juillet 2021.

Quant à la partie postale, des pistes de réflexion sont en cours, en collaboration avec la Poste française, afin de développer des activités notamment en matière de digitalisation.

2. Les produits de Tahiti Nui Telecom

Le site de Papenoo choisi dans le cadre du projet Galileo, faisant partie des neuf sites mondiaux retenus, permet de produire d'importants revenus d'hébergement du site foncier et de maintenance au bénéfice de la filiale Tahiti Nui Telecom. Des études sur une autre partie du site de Papenoo sont également en cours pour un éventuel projet d'observation spatiale par le CNES (Centre national d'études spatiales).

En outre, compte tenu de la superficie existante de l'emprise foncière de TNT sur ce même site, un futur projet de centrale photovoltaïque est prévu à des fins de réduction des dépenses énergétiques et d'accroissement de revenus par la revente d'excédents. À ce titre, le conseil d'administration de l'OPT a validé l'élargissement de l'objet social de Tahiti Nui Telecom pour la production d'énergie renouvelable.

3. L'avancement des travaux du projet de câble Natitua Sud

Le groupe public a pu effectuer récemment des missions de repérage du site d'atterrissage du câble sur Rurutu et Tubuai. Dans le cadre de ce projet, il a été précisé que deux appels d'offre seront émis : l'un pour la construction des équipements des câbles sous-marins et l'autre pour la pose par un navire-câblé.

L'inauguration du câble Natitua Sud est prévue pour le dernier trimestre 2022.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 du groupe public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Béatrice LUCAS

Teapehu TEAHE

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT2000627DL

DÉLIBÉRATION N° 2021-1/APF

DU 11 JANVIER 2021

portant approbation des comptes annuels
consolidés de l'exercice 2018 du groupe public
Office des postes et télécommunications

LA COMMISSION PERMANENTE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985, modifiée, portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le Code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1565 CM du 13 octobre 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2879/2020/APF/SG du 24 décembre 2020 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 129-2020 du 30 novembre 2020 de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du 11 janvier 2021 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 du groupe public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	26 917 798 985	18 029 479 005	- 8 201 250 292
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	26 695 942 037	26 452 586 245	
RÉSULTAT	221 856 948	- 8 423 107 240	

Au 31 décembre de l'exercice 2018, le fonds de roulement net global du groupe public Office des postes et télécommunications est de dix-neuf milliards six cent quatre-vingt-douze millions huit cent six mille soixante francs FCFP (19 692 806 060 FCFP).

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire,


John TOROMONA

Le président,


Benoît KAUTAI